

**RÉUNION CONJOINTE 2013 DE LA
PLATEFORME OCÉANIENNE POUR LA GESTION DES RISQUES DE
CATASTROPHE ET DE LA TABLE RONDE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
DANS LE PACIFIQUE
À l'invitation du Gouvernement fidjien**

*8-11 juillet
Hôtel Sofitel - Fiji Resort and Spa, Denarau Island, Nadi (Fidji)*

**SÉANCE THÉMATIQUE N° 4 : UNE ENTREPRISE À RISQUE —
LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ/COMMERCIAL DANS LA GESTION DES RISQUES DE
CATASTROPHE ET L'ACTION CLIMATIQUE**

Note d'orientation

Introduction

La gestion des risques de catastrophe et du risque climatique n'incombe pas exclusivement aux pouvoirs publics. Pour être efficace, l'action menée dans ce domaine exige la collaboration de toute une gamme d'intervenants dont chacun apporte sa contribution ou spécialité spécifique. L'un des plus récents acteurs dans ce montage est le secteur privé ou commercial, qui peut s'associer à la gestion des risques dans le cadre de partenariats public-privé ou pour son intérêt propre. Cause sous-jacente de nombreuses catastrophes et moteur des changements à long terme et de la dégradation des écosystèmes, le changement climatique suscite des préoccupations croissantes pour le développement durable et rapproche de ce fait des intervenants plus nombreux.

On considère souvent que l'intervention du secteur privé dans la gestion des risques de catastrophe (GRC) et dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets contribue à davantage d'efficacité et d'innovation, avec notamment l'apport de technologies nouvelles qui auraient probablement nécessité d'importants investissements dans la recherche-développement scientifique. Le secteur privé peut apporter une importante contribution aux efforts de gestion des risques du fait des capitaux qu'il peut investir dans une initiative de GRC ou d'adaptation/atténuation qui n'aurait sans doute pas pu être engagée avec les seuls financements publics. Toutefois, comme les mesures de GRC relèvent pour la plupart de la responsabilité des gouvernements nationaux, il y a lieu de s'interroger sur les aspects qui pourraient ou devraient être sous-traités ou délégués au secteur privé. De même, de nombreuses activités d'adaptation/atténuation pourraient ou devraient être mises en œuvre par des acteurs non gouvernementaux.

Les catastrophes dues à des aléas naturels (tant géologiques que climatiques) ayant le potentiel de provoquer des pertes et dommages dévastateurs pour les particuliers, les communautés, les entreprises et les pouvoirs publics, leurs préoccupations communes montrent tout l'intérêt d'une collaboration entre les secteurs privé et public dans la gestion des catastrophes et la réduction des risques. Tout le monde subit les perturbations provoquées par les catastrophes et, dans l'idéal, l'anticipation, la réduction et la gestion des risques devraient faire l'objet d'un effort collectif. Outre qu'il a intérêt à maintenir ses opérations et à éviter toute interruption de la chaîne d'approvisionnement, le secteur commercial peut aussi être motivé par la responsabilité sociale de l'entreprise et les intérêts propres de ses actionnaires. Nombre d'entreprises privées florissantes interviennent auprès des communautés, à proximité ou à

l'échelon national, et ont une politique de réinvestissement systématique auprès de leurs clients au moyen d'activités et de programmes à vocation sociale qui créent une boucle de rétroaction contribuant à fidéliser les clients et à donner satisfaction à leurs employés. Les entreprises privées qui mettent leurs compétences et leur expertise au service de la GRC et de l'action d'adaptation/atténuation apportent une contribution sociale visible et particulièrement utile.

Dans le Pacifique, les partenariats public-privé qui ont été forgés jusqu'ici ont été d'une grande utilité pour la gestion des risques. À titre d'exemple, des sociétés de téléphonie mobile, telles que Digicel et Vodaphone, ont mis leurs réseaux à disposition pour envoyer des messages d'alerte à un grand nombre de particuliers pour les prévenir de l'arrivée de tsunamis ou de cyclones ; des sociétés telles que Fiji Water et Colgate Palmolive ont apporté une aide en nature, avec des articles comme du savon et de l'eau potable, dans les heures suivant des catastrophes ; des entreprises contribuent à des projets communautaires visant à développer la résilience des populations face aux impacts du changement climatique, et des banques telles que la Westpac proposent des prêts spéciaux ou renoncent au paiement d'intérêts pour aider les entreprises à récupérer financièrement et à se rétablir après des catastrophes majeures. Par ailleurs, il arrive souvent que des entreprises et des personnes privées fassent des dons en réponse aux appels de fonds lancés par les pouvoirs publics, comme dans le cadre du Fonds de secours créé par le Premier ministre fidjien, un fonds fiduciaire auquel le gouvernement peut accéder à sa guise pour financer des mesures de lutte, de reconstruction et de redressement. Les contributions du secteur privé à la GRC et à l'action climatique prennent des formes très variées : dons en espèces ou en nature, transfert de risques au moyen de régimes d'assurance, application de technologies et de systèmes de pointe dans le domaine de la communication et de l'alerte en cas de catastrophes. De plus, étant donné que 80 % des logements, écoles, hôtels, ponts et routes sont construits par des entreprises commerciales, celles-ci pourraient intervenir très utilement pour promouvoir la construction d'infrastructures résistantes aux aléas climatiques. L'application et l'amélioration des normes de construction et une planification avisée de l'utilisation des sols sont déterminantes pour la résistance de l'environnement bâti, et le secteur privé peut avoir une influence et un pouvoir de persuasion considérables dans ce domaine.

S'agissant de l'atténuation des effets du changement climatique, le secteur privé peut intervenir de façon constructive en limitant les risques inhérents à ce secteur d'activité au moyen d'investissements dans des secteurs de croissance clés, tels que la filière énergie — au moyen de technologies respectueuses de l'environnement et à haut rendement énergétique — ou dans le bâtiment, en employant des techniques et des matériaux nouveaux, et en militant pour l'adoption de codes et de politiques avisés en matière de construction et d'utilisation des sols. Dans le Pacifique, on a vu dernièrement des sociétés telles que Powersmart, UNELCO et Clay Energy mettre au point des systèmes exploitant les énergies renouvelables, notamment l'éolien, le solaire photovoltaïque et les carburants à base d'huile de coco, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le secteur agricole, les entreprises privées peuvent promouvoir la sécurité alimentaire et protéger les moyens de subsistance des petits producteurs en favorisant la responsabilité sociale des entreprises, en passant des accords d'approvisionnement visant à réduire les émissions le long de la chaîne d'approvisionnement, ou encore en optant pour des matières premières respectueuses de l'environnement. La valeur des produits agricoles peut s'en trouver augmentée, notamment sur les marchés étrangers où les consommateurs sont de plus en plus soucieux de leur empreinte carbone. Autres intervenants clés, les compagnies d'assurance peuvent faciliter le transfert des risques au moyen de produits d'assurance divers, tels que les obligations et les fonds catastrophes à l'échelle des gouvernements, comme le Dispositif d'assurance contre les risques de catastrophe des Caraïbes, ou encore les politiques de micro-assurance visant à protéger les agriculteurs. Beaucoup pourrait être fait dans notre

région pour explorer et mobiliser les possibilités de partenariats public-privé et réduire ainsi les risques liés aux catastrophes d'origine climatique et météorologique.

Objet

Examiner les justifications et les possibilités d'associer le secteur privé à la gestion des risques de catastrophe et à l'action d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans le Pacifique.

Discussion

Chaque intervenant présentera un cas différent illustrant la participation d'une entreprise privée ou commerciale à la GRC ou à l'action climatique dans le Pacifique. Les questions à examiner au fil des exposés et des discussions sont notamment :

- Quels sont les facteurs déterminants pour la réussite des initiatives privées concernant la GRC ou l'action climatique, qui sont porteuses d'effets bénéfiques pour toutes les parties en présence ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées pour associer le secteur privé à ce domaine d'intervention ? Comment ont-elles été surmontées, et avec quels résultats ?
- Quels sont les aspects de la GRC ou de l'action climatique qui se prêteraient bien à une collaboration avec le secteur commercial, sans que rien n'ait encore été fait en ce sens ?

Résultats escomptés

- Déterminer les facteurs nécessaires à une contribution efficace du secteur privé ou commercial à la GRC et à l'action d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.
- Préciser les dimensions de ces deux domaines dans lesquelles il serait bon d'envisager la possibilité de partenariats public-privé et de les mettre en place.

Organisation des travaux

Trois exposés seront présentés pour illustrer des cas précis où le secteur privé a été associé à la GRC ou à l'action climatique. Ces présentations seront suivies de travaux en petits groupes chargés d'examiner les points de discussions, avec restitution en séance plénière.

Coordonnatrice de la séance

Karen Bernard
Centre du PNUD pour le Pacifique
Karen.bernard@undp.org